

Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les MÉES – site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin

Périodicité : semestrielle

• **Notre Assemblée Générale...**

Elle s'est tenue à Toulon le 26 janvier 2019 à la Fédération des Œuvres Laïques 83.

Rapport moral et d'activités pour 2018

par **Colette CHAUVIN** et **Paul CRESP** :

L'Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines entame sa 22^{ème} année par une A.G. tardive. Celle-ci se tient d'habitude, et pour cause, aux alentours du 2 décembre mais la fin de l'année 2018 nous a pris de court à plusieurs points de vue.

Notre Association est restée très active, sollicitée et présente dans de multiples manifestations : **Forums, conférences, visites, projections, courriers ...**

Notre effectif d'adhérents se maintient malgré certains qui, atteints par l'âge, sont partis vers un Monde qu'on dit meilleur.

De nouveaux adhérents nous rejoignent suite aux contacts établis lors de manifestations ou par le biais de notre site Internet.

Notre bulletin-lettre dont Paul CRESP a la charge, bien que devenu semestriel, vous a fidèlement rendu compte de nos activités. De longs et beaux articles nous sont parvenus de nos adhérents, révélant toujours des découvertes sur cette période historique qui nous est chère.

Contributions de nos adhérents :

Raymond HUARD, (notre n° 81) nous a fait part d'un roman de Guy Ballangé, "*La valise jaune, le cercueil des illusions*". L'histoire d'une famille exilée volontaire en Algérie avant le coup d'État.

Émile GERBE, Il nous avait déjà adressé, de précédents articles pour nos bulletins, concernant son arrière grand-père Charles Demôle (notre n°

68), puis l'un de ses ancêtres, Auguste Pleindoux victime du coup d'État (notre n° 76).

Pour le bulletin n°82 c'est une correspondance de Ch. Demôle adressée à ses parents, depuis Paris, témoignant des événements de la Révolution de 1848.

Alain MARCEL, (notre n°81) Marius TRUSSY, une vie d'infortunes, la vie de Marius Trussy, poète provençal auteur de *Margarido*, était jusqu'à présent très mal connue. Grâce à ses recherches pour son livre sur Lorgues Alain Marcel nous livrait un long et bel article.

Le Site, autre pilier de l'association :

Frédéric NÉGREL pour sa part, enrichit régulièrement ce site qui bénéficie d'une fréquentation toujours croissante. Il est une vitrine pour notre Association et représente un important fond d'archives numériques consultable gratuitement par tous. Il nous apporte, à l'occasion, de nouveaux adhérents. C'est une véritable "mine d'informations". Nous avons des retours d'internautes admiratifs ou parfois des remerciements comme ceux d'un étudiant varois qui a travaillé sur George Sand et la 2^{ème} République et qui nous a très volontiers communiqué son mémoire.

Notre bulletin-livre :

Intitulé : "**D'Antoine MOULIN à Jean MOULIN, 1851, la République, la Résistance**"

Sa publication tarde un peu. Il s'agit cette année de la réédition augmentée du texte du père de Jean Moulin sur Casimir Peret, maire de Béziers, mort à Cayenne.

Ce livre est sur le point d'être achevé sous le regard de Jean-Marie Guillon avec la méticulosité de l'éditeur Emmanuel Jeantet.

À propos de notre précédent bulletin-livre "**1851 les Basses-Alpes à l'avant-garde de la**

République” nous avons les félicitations de Mme URCH, directrice des archives des Alpes de Haute-Provence puis des Bouches du Rhône.

Nos projets pour 2019 :

– Tout d’abord un projet de texte sur lequel René MERLE, 1^{er} président de notre Association, a bien voulu se pencher.

Voici le contexte : des Bas-Alpins qui occupent une maison ayant appartenu à une famille de la bourgeoisie et de la petite noblesse rurale, y ont trouvé un échange de courrier datant de la II^{ème} République. Ils ont bien voulu nous le confier.

Ces correspondants étaient des conservateurs en relation directe avec Fortoul, Bas-Alpin lui aussi, ministre de Louis Napoléon Bonaparte. Leurs points de vue sont intéressants à analyser et nous savons que René va en tirer la meilleure substance pour l’Association 1851.

– Essayer de poursuivre l’édition de 2 bulletins-lettres par an.

– Continuer à enrichir notre site.

– Choisir le sujet de la prochaine publication annuelle.

Conférences à venir :

– **Vendredi 10 mai 2019**, 18h30, conférence de Frédéric Négrel, “*La Résistance républicaine de 1851 à Barjols (83) et dans sa région*”, Université populaire de Barjols sur les Arts du Territoire (UBAT), Centre Elias, Barjols (Var).

– **En octobre 2019**. Une projection publique du film “*Ils se levèrent pour la République*” en présence de son auteur, Chr. Philibert, aura lieu à La Garde (83), à l’initiative du Comité ANACR local. Organisée et diffusée par la Médiathèque communale.

• Rapport financier

par Noëlle BONNET:

Comme chaque année, notre trésorière a veillé scrupuleusement sur une comptabilité d’une grande et saine rigueur :

RECETTES

Ventes livres.....	995 €
Subventions Communes et département.....	951 €
Cotisations adhérents.....	2 205 €
Dons.....	150 €
Intérêts livret A.....	57 €
TOTAL.....	4358 €

DÉPENSES

Tirages Bulletins-lettres.....	624 €
Frais postaux.....	520 €
Autres prestations.....	140 €
Adhésions diverses.....	210 €
Abonnement Internet (site).....	282 €
Assurances.....	302 €
Frais tenu de compte.....	51 €
TOTAL.....	2128 €

• D’autres conférences annoncées à l’AG du 26 janvier ont déjà eu lieu ...

– **Mardi 12 février 2019**, 20h30, conférence de Frédéric Négrel, “*Les sociétés secrètes de la Seconde République dans les Basses-Alpes*”, invité par le “*Patrimoine escalais*”, à l’Escale (Alpes-de-Haute-Provence).

– **Lundi 28 février 2019**, l’Association était invitée, par l’intermédiaire de Chr. PHILIBERT à intervenir au “*Télégraphe*”, nouveau lieu d’art et de culture à Toulon. “*Présentation de ce qu’a été l’insurrection de 1851 et vu le lieu, petit historique sur le Télégraphe*”... suivi d’un débat avec le public.

• Au Télégraphe de Toulon ...



1851 à l’honneur à la une du journal du Télégraphe suivi de trois pages consacrées au coup d’État du 2 décembre.

Un peu d’histoire :

Ce lieu historique construit entre 1898 et 1900 a abrité l’Hôtel des postes et télégraphe, après le rachat par la Ville du terrain occupé par la Marine.

Il est aujourd’hui propriété privée et a été magnifiquement restauré en 2017, pour devenir un lieu de rencontres artistiques et culturelles.

Auparavant postes et télégraphe se situaient rue Racine, longeant le Théâtre, dans un édifice devenu trop exigü. (voir l’ouvrage d’Évelyne

Maushart "Toulon la nouvelle ville, ses rues, ses places", éd.Mnemosis 2018).

En 1898, le Conseil Municipal de Toulon projette "la construction d'un Hôtel des Postes sur l'emplacement occupé par les bâtiments de l'ancienne fonderie sis rue Hippolyte Duprat et rue de l'Intendance".



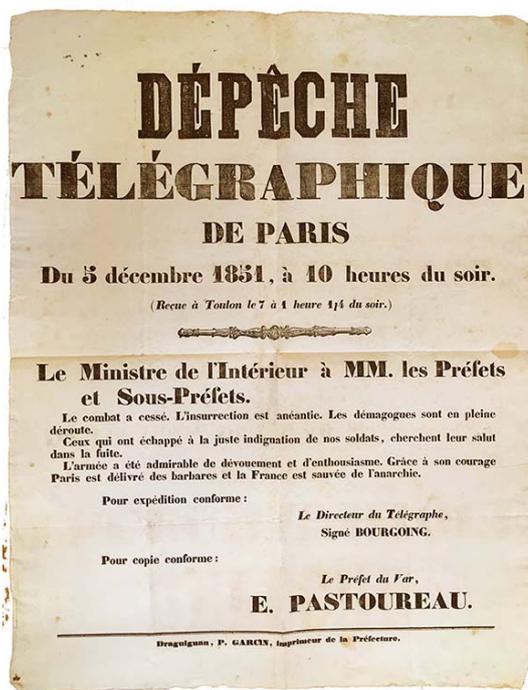
Carte postale timbrée et datée de 1903. Avant la guerre de 14, il n'existait pas d'espace pour la correspondance. Seule l'adresse devait apparaître au verso. Peut-être le jour de l'inauguration de l'édifice.



Derniers réglages des micros. De gauche à droite : Chr. Philibert, Fr. Négrel et J-M. Guillon

Notre trio, ou triptyque ? eut le succès escompté auprès d'un public inhabituel pour nous. Une quarantaine de personnes qui, comme la plupart du temps, découvraient une période locale et nationale de notre histoire. Preuve, s'il en est que la chape de plomb du Second Empire est toujours vivace.

Raison de plus pour nous conforter dans cette "mission de passeurs de mémoire" que nous nous sommes fixée depuis la création de notre Association.



Type de dépêche télégraphique au moment du coup d'État, envoyée le 5 décembre, après l'écrasement de la résistance parisienne. Dépêche arrivée dans le Var deux jours plus tard.

"Le combat a cessé. L'insurrection est anéantie."

Pas encore dans les départements...

• Frédéric Négrel à l'Escale sur "Les Sociétés secrètes dans les Basses-Alpes"...

Plus de 70 personnes, certaines venues d'assez loin, Manosque par exemple, ont ignoré le vif mistral et l'heure tardive pour assister à la conférence donnée par Frédéric Négrel, sur les sociétés secrètes dans les Basses-Alpes pendant la seconde République.

Elles ne l'ont pas regretté et l'ont exprimé tant elles ont eu du mal, à coup de questions fort intéressantes, à quitter la salle près de 2 heures plus tard.

Dans son propos, Frédéric Négrel a expliqué comment a cheminé l'idée républicaine sous diverses formes de communication tout en rappelant combien la population de ce département était délaissée, combien l'ampleur du mouvement républicain a été surprenante dans ces lieux éloignés de tout et combien la traque des montagnards et les sanctions ont été conséquentes.

La quantité de sociétés secrètes réellement constituées, dont on ignore le nombre faute d'archives, l'obsession des conservateurs du parti de l'Ordre de voir partout des comploteurs responsables de tous les désordres parmi ceux qui voulaient simplement une république démocratique et sociale, la Vraie, la Bonne, ne suffisent pas à justifier l'ampleur de la conscience politique des Bas-Alpins.



Ainsi, Frédéric Négrel a montré combien les micro-sociétés villageoises, les lieux de rencontres, auberges, forges, les chambrettes, lieux conviviaux de discussion où l'on lisait la presse souvent interdite, les moments de solidarité de circonstance, les solidarités officiellement organisées en sociétés de secours, favorisaient aussi la communication et le transport des idées. Des signes de reconnaissance et d'appartenance au parti de la Montagne pouvaient servir dans des lieux publics comme les fêtes de village où la clandestinité était obligatoire pour les Républicains avancés.

Tout ce monde-là était surveillé et facilement jugé menaçant par le pouvoir autoritaire. De plus, dans un contexte politique où chacun s'attendait au coup d'État de LNB, certains maires républicains avancés, suivant une consigne d'organisation en faction, ont participé à l'organisation et la mise en marche du mouvement. Ils ont été ensuite qualifiés d'"affiliés", sous-entendu "affiliés à une société

secrète" au moment de leur condamnation ce qui a induit automatiquement la transportation.

Donc, les sociétés secrètes ont certainement joué un rôle important au moins dans le tiers sud-ouest du département de Basses-Alpes. La solidarité, l'enthousiasme républicain pour la justice et l'égalité, les porteurs d'idéologie, de paroles et de presse comme André Ailhaud et Louis Langomasino et une haute idée du droit citoyen face au viol avéré de la Constitution ont fait le reste dans de nombreux départements ruraux de France et remarquablement dans les Basses-Alpes puisque seul, ce département a pris la Préfecture et repoussé l'armée.

• *La conférence de Jean-Marie Guillon...*

À l'issue de notre Assemblée Générale Générale, du 26 janvier, à la FOL 83, annoncée sous le titre :

"Des lendemains qui chantent ? Les espérances de la Libération à travers les cahiers de doléances (1944-45)".

Ne suivant que son "fil rouge", lors de ses conférences, Jean-Marie Guillon, n'a pu nous transmettre le texte de celle-ci.

L'affiche :

CONFÉRENCE

*"Des lendemains qui chantent ?
Les espérances de la Libération
à travers les cahiers de doléances
1944-45".*

Par Jean-Marie GUILLON

26 janvier 2019 à Toulon

A 15 h.



Voici, cependant, un article sur le même sujet publié en 2004 dans l'ouvrage : *“Les Historiens et l'avenir. Comment les hommes du passé imaginaient leur futur”*.

“Rêves raisonnables pour des lendemains qui chantent”.

Publié sous la direction de Régis BERTRAND, Maryline CRIVELLO et Jean-Marie GUILLON (Aix-en-Provence, Publications de l'Université, 2014, p. 235-244).

“La Résistance sortirait gravement dénaturée du tamis de l'histoire si on écartait aujourd'hui ce qui représenta pour elle la part du rêve”¹.

On ne saurait mieux dire. La Résistance française dans sa diversité a très tôt envisagé l'avenir du pays une fois qu'il serait libéré. Elle veut à la fois éradiquer Vichy, mais aussi ce qui a préparé le terrain à Vichy. Elle souhaite rebâtir la République sur des bases sociales. D'inspiration humaniste, chrétienne, ou marxiste, le socialisme est devenu au fil du combat une référence presque commune aux mouvements et partis clandestins. Le programme du Conseil National de la Résistance (CNR), adopté en mars 1944, reflète, dans sa deuxième partie « Mesures à appliquer pour la libération du territoire », leurs ambitions. Le titre sous lequel il a été diffusé aussitôt – *Les Jours Heureux* – rend plus sensible encore la part de rêve qu'il porte alors que la Libération reste une espérance et que la réalité est celle d'une répression de plus en plus dure et sanglante. De ce fait, la France libérée prend souvent des airs de 1848, et même si la violence est en plus, c'est à la « Belle », à la République idéale que l'on aspire. Pourtant, la Résistance au pouvoir est souvent jugée sévèrement. Son œuvre déçoit. Aujourd'hui encore l'une des idées les mieux reçues jusque chez les historiens est, en référence au Péguy amer après l'Affaire Dreyfus, celle de la « mystique » muée et rabaissée en « politique ». Cette image d'une Résistance qui aurait échoué, qui aurait été « corrompue » par la politique et les « partis » est en fait polémique, oublieuse de la véritable révolution politique accomplie, des réformes

économiques et sociales réalisées, tout en participant à la guerre et en mettant en œuvre dans des délais records l'épuration. Il convient donc de se méfier de représentations entretenues à la fois par les « laissés pour compte » de la Libération : des résistants qui n'ont pu trouver leur place dans les nouveaux pouvoirs, par des forces politiques qui se sont voulues en rupture, le parti communiste et le gaullisme au premier chef, et par les inévitables déceptions suscitées par une réalité quotidienne médiocre.

Mais à quoi aspiraient au juste les résistants « d'en bas » ?

Les deux vagues de cahiers de doléances décembre 1944 et juin 1945

La période qui suit la Libération connaît pendant quelques mois une mobilisation démocratique rare dans l'histoire contemporaine de la France. La participation à la vie publique est exceptionnelle. La rédaction de « cahiers de doléances » communaux à l'initiative du CNR, relayé par les comités départementaux de Libération (CDL), en fournit une démonstration. On ne sera pas surpris par ce choix puisque les forces politiques issues de la Résistance se réfèrent toutes à la même matrice révolutionnaire. Des milliers de cahiers ont été rédigés dans tout le pays, en deux vagues, et, sous bénéfice d'inventaire, ils n'ont donné lieu à aucune analyse historique systématique, alors qu'ils fournissent un matériel de premier ordre sur les aspirations d'une grande partie de la population. Certes, leur rédaction est encadrée, les diverses organisations notamment communistes jouant un rôle majeur et fournissant des idées de revendications. Mais leur relative diversité, la liberté de leur composition, leur « naïveté » parfois prouvent que le discours n'est pas si verrouillé, surtout lorsque des préoccupations toutes locales se font jour. C'est ce que je vais essayer de montrer en m'appuyant sur une partie des cahiers du Var².

La première vague de textes est suscitée par la convocation par le CNR, à l'Hôtel de ville de Paris,

nous renvoyons au dernier chapitre de notre thèse, *La Résistance dans le Var. Essai d'histoire politique*, Université de Provence (Aix-Marseille I), 1989, accessible en ligne sur le site www.39-45.fr ou au numéro 15 des *Cahiers de l'IHTP* "La Libération du Var : Résistance et nouveaux pouvoirs" (juin 1990, 64 p.).

¹ Pierre Laborie, notice « Futur », *Dictionnaire historique de la Résistance*, François Marcot et alii dir., Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 2006, p. 935.

² Toutes les indications que nous allons utiliser proviennent des archives du CDL du Var conservées par son secrétaire Henri-Émile Amigas, puis confiées au docteur Angelin German qui les a remises aux Archives départementales du Var. Pour replacer ces cahiers dans le contexte du moment,

de « l'assemblée nationale des comités départementaux de la libération », les 15 et 16 décembre 1944. Le CDL du Var invite, le 10 novembre, les comités locaux de libération (CLL) à se rendre au congrès qui aura lieu à Draguignan les 9 et 10 décembre et qui, entre autres objectifs, désignera trois délégués qui porteront une synthèse des « doléances » locales à Paris. Les CLL doivent donc réunir la population de leur commune pour lui présenter le programme du CNR et rassembler ses vœux. En dépit d'un contexte difficile et d'un délai court, 43 communes au moins fournissent les « cahiers de doléances » demandés³. La plupart des assemblées souvent qualifiées de « patriotiques » ou « populaires » se tiennent entre le 6 et 9 décembre. Le CLL de Ginasservis précise que la sienne s'est tenue dans la salle de la mairie à 21 heures le 7. À La Môle, la « réunion patriotique » a rassemblé « la plus grande partie de la population » et, à Collobrières, 500 personnes, « chiffre record obtenu dans notre commune à ce jour », d'après le CLL. À Ramatuelle, le cahier est signé par plus de 80 personnes le 8 décembre⁴.

La plupart du temps, un seul cahier est préparé sous l'égide du CLL ou de la délégation municipale⁵, mais, dans quelques localités dominées par les communistes, il peut y en avoir plusieurs, émanant soit de satellites du PCF (Union des Femmes françaises, CGT, Front national, Comité de défense et d'action paysanne, Jeunesse communiste, etc.), ou de groupes professionnels particuliers (maîtres maçons, exploitants forestiers, transporteurs, épiciers, instituteurs et institutrices, agriculteurs, petits retraités et autres artisans à Gonfaron !). Mais on relève aussi le comité local de la Croix-Rouge de Sainte-Maxime, la Ligue des familles nombreuses de Sanary, la Ligue d'action catholique de Salernes. Certaines sections socialistes sont explicitement mentionnées (Flassans, Trans, Solliès-Pont et La Farlède), plus rarement le Mouvement de libération nationale. Au total, plus de 80 « cahiers » - en fait des feuillets de une à trois pages - ont été transmis au CDL.

La deuxième vague de ces cahiers date de juin 1945. Elle concerne cette fois-ci plus de 70

communes. Là encore, certaines localités - Salernes notamment - ont fait parvenir plusieurs textes (Union des Femmes françaises et syndicats). La ville de Toulon, absente en décembre, est représentée par un comité d'intérêt local (Pont-Neuf-Escaillon), la section Front national du centre ville, le comité d'entreprise de l'arsenal, les ouvriers de *La Liberté du Var*, le quotidien du CDL. Quelques associations départementales y participent également : Prisonniers de guerre, Amis des FTP (Francs Tireurs et Partisans), Union des ingénieurs et cadres supérieurs, propriétaires forestiers. Là encore, il a fallu aller vite. Le CDL, réuni le 8 juin, a convoqué un congrès départemental pour le 24 afin de désigner les représentants du Var aux États Généraux de la Renaissance française qui doivent se tenir au Palais de Chaillot à Paris du 10 au 13 juillet. Ces délégués doivent porter la synthèse des cahiers varois. Le CDL a demandé de rassembler les revendications communales en un cahier cantonal, ce qui est fait dans 15 cantons. Le poids du PCF dans ces rédactions est plus important qu'en décembre car les CLL sont sur le déclin et se réduisent parfois aux seules organisations que ses militants animent. À Toulon, l'assemblée générale préparatoire du 10 juin doit être renvoyée faute de participants. La réunion générale du 24 juin est chahutée par plusieurs délégations, qui ont le sentiment d'être manipulées par le CDL et les communistes. Cependant, même si la rédaction de ces cahiers paraît plus souvent formatée, leurs propos ne se limitent pas au seul discours stéréotypé et ils mériteraient d'être analysés.

Sur les 151 communes que compte alors le Var, 78 communes ont donc produit au moins un cahier de doléances, dont 32 dans les deux vagues, 12 seulement en décembre et 34 uniquement en juin⁶. Outre une vingtaine de petits villages situés en zone de montagne et à l'écart de presque tout, manquent des localités importantes - Brignoles, La Garde, La Valette, Les Arcs, Vidauban, Saint-Raphaël, Ollioules en particulier. On ne sait si ces lacunes sont dues à l'abstention ou si leurs cahiers ont été égarés. Bien que l'existence de ces cahiers soit mentionnée dans d'autres départements, le

³ Ce chiffre et ceux qui suivent correspondent aux cahiers conservés dans le fonds du CDL. Rien n'indique qu'il n'y en ait pas eu davantage.

⁴ Ce cahier précise pour chaque vœu qu'il a été adopté à l'unanimité sauf le droit de vote à 18 ans et aux soldats qui recueille deux refus.

⁵ Les délégations municipales nommées à la Libération se confondent parfois avec le CLL.

⁶ Le CDL recense de façon optimiste 123 CLL en mars 1945. En fait, les CLL sont sur le déclin et celui-ci va s'accélérer après les élections municipales de fin avril-début mai.

seul travail qui permette une comparaison globale et seulement pour juin 1945, est celui de Luc Capdevila sur la Bretagne où l'initiative aboutit à des résultats pour le moins inégaux⁷. L'échec est presque complet en Ille-et-Vilaine (sur les 250 questionnaires envoyés par le CDL, une dizaine seulement lui revient), il est relatif dans le Morbihan et le Finistère (peu de participants aux assemblées boycottées par les organisations non communistes). Le seul succès se situe dans les Côtes-du-Nord, département le plus à gauche de la région, où de véritables réunions ont lieu et où au moins 82 communes (21 % de l'ensemble) envoient des textes. Ceux-ci contiennent les prises de position attendues sur les thèmes généraux (reconstruction, épuration, programme du CNR), mais aussi des propositions plus concrètes touchant notamment à la vie quotidienne. C'est à ce cas de figure que correspond le Var.

Horizon d'urgence et aspirations générales

Nous nous en tiendrons ici aux seuls cahiers du mois de décembre 1944, plus ouverts et plus frémissants que ceux de juin.

Alors que la guerre n'est pas terminée et que l'hiver s'annonce sur divers plans – ravitaillement, chauffage, transports, logement – pire que ceux des années précédentes, ces cahiers s'inscrivent d'abord dans les urgences du moment pour un département dépendant de l'extérieur pour l'essentiel de son approvisionnement. La préoccupation première, y compris en zone rurale, est donc au ravitaillement et, en particulier, à la fourniture de lait pour les enfants. Plus généralement, on réclame la suppression du classement des communes qui défavorise villages et bourgades semi-rurales dans la distribution des rations et celle des organismes répartiteurs. Les entraves à la circulation des produits exaspèrent. On souhaite la libre disposition d'une partie des productions locales ou familiales (huile d'olive et vin). Autrement dit, si l'on se rallie au dirigisme économique sur un plan général, on préfère la liberté à l'étage des communes et des individus. Dans ce Var encore rural ou semi-rural, la place qu'occupent les questions agricoles est importante et le premier problème à résoudre tient là aussi à

l'approvisionnement. Il s'agit des produits nécessaires à l'agriculture, mais surtout de répondre aux besoins en paille et fourrage (pour les chevaux). La deuxième revendication relève du même horizon d'urgence. C'est le rétablissement rapide des communications routières et ferroviaires. Les propositions communales sont souvent très précises, indiquant les ponts à reconstruire, les liaisons à assurer, les fréquences souhaitées, en particulier avec Toulon.

Dans ce même cadre des nécessités de l'heure, s'ajoute l'épuration de tous ceux qui sont considérés comme responsables de la situation et qui entraveraient le changement souhaité : Ravitaillement général et fonctionnaires ayant servi docilement Vichy, trafiquants du marché noir et transporteurs abusant de leur pouvoir. On ne se satisfait pas des mesures administratives (les internements) ou judiciaires prises, surtout lorsque les sanctions sont trouvées trop faibles. Ce sentiment populaire est encouragé par les résistants et notamment – mais pas seulement – les communistes. L'air du temps est à la répression contre ceux qui, peu ou prou, ont déshonoré la Nation ou plus exactement la communauté locale qui en est le modèle en réduction : les « collaborateurs » - et l'extension est large - ne devraient plus jouir de droits politiques, il faut punir les Italiens d'origine qui ont pactisé avec l'occupant (italien), notamment les naturalisés qui doivent être déchus de la nationalité française. Cette exigence très générale de rigueur renvoie à un besoin de moralité, de propreté, après la souillure de Vichy, de justice « pure et dure », et à une certaine idée historique du « salut public ».

Par dessus les attentes immédiates, c'est à cet horizon historique que renvoie l'adhésion au programme politique du CNR, d'où sortira, ainsi qu'on peut le lire dans les cahiers, « une République nouvelle ». Le CDL du Var l'a diffusé en le regroupant en cinq « Missions », morale (l'épuration), civique (la démocratie), économique (une économie dirigée par la Nation et non par les « féodalités », un plan, des nationalisations, etc.), sociale (droit au travail, sécurité sociale, retraite, syndicalisme indépendant, instruction et culture pour tous) et nationale (indépendance et grandeur de la France). Les cahiers les reprennent, avec de

⁷ Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation. Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre 1944-1945*, Les PUR, 1999, p. 308-311.

fréquents compléments qui, s'ils sont inspirés par les communistes, sont souvent partagés par d'autres. Ainsi au Luc, grosse bourgade ouvrière et paysanne du centre Var, de tradition « rouge », ont été rajoutés, parfois de façon manuscrite, « une armée nationale puissante et épurée », le droit de vote à 18 ans, le prêt au mariage, outre les sanctions contre les « collaborateurs » et les naturalisés « n'ayant pas fait leur service militaire ou n'ayant pas appartenu à la Résistance » qui ont déjà été évoquées⁸. Plus un vœu si radical qu'on le trouve peu ailleurs et que l'on se demande s'il ne vise pas précisément un notable local : « partage des terres des grands hobereaux et répartition aux travailleurs ». Or, ce « Cahier de Doléances et de Vœux » est signé par le président du CLL, qui est socialiste.

Notons qu'il n'y a rien ici sur les droits des femmes, alors que l'UFF (Union des Femmes françaises) fait inclure parfois la revendication de l'éligibilité à toutes les fonctions et le plein exercice de la capacité civile sans autorisation du mari.

Un idéal communal

C'est lorsqu'ils portent sur les problèmes communaux que ces cahiers révèlent les aspirations les mieux partagées, même si leurs propositions émanent souvent d'organisations comme l'UFF. Le besoin de bien-être, de confort, de modernité qu'ils expriment constitue le revers local de la société épurée, moralisée, propre, à tous les sens du mot, rationnellement organisée que le programme du CNR propose. Mais il les rattache aussi au socialisme et au communisme municipaux dans leurs réalisations les plus concrètes.

Reprenons le cahier du Luc. Il place en tête 17 points concernant les questions locales, même si certains dépassent ce cadre : nationalisation des mines de bauxite (1), création d'une Garde civique

(11)⁹, amélioration du sort des travailleurs et en particulier des ouvriers agricoles (12), revalorisation des produits de la terre sans augmentation de prix pour le consommateur (13), suppression du Ravitaillement général (14), remise des transports à la CGT (15) et classement du Luc en commune urbaine (17)¹⁰.

Il est d'autres points qui portent sur des intérêts strictement locaux. Deux points particuliers (4 et 5) portent sur les canaux d'arrosage – leur réfection et l'« abolition des chartes féodales » - ce qui permet de mesurer combien ces problèmes qui concernent les besoins des jardins et des prés sont alors cruciaux. Un autre évoque l'exploitation des eaux thermales (16), en l'occurrence celles de la station bien déchue du quartier de Pioule qui a connu son heure de gloire à la fin du XIX^e siècle¹¹. Mais le plus frappant est l'importance des vœux qui touchent aux conditions de vie et à leur modernisation. L'électrification des campagnes (point 3) est une revendication générale dans une conjoncture qui a aggravé la situation. À La Môle, on précise que l'éclairage se fait le plus souvent avec une branche de résineux puisque carbure et pétrole sont introuvables. Partout viennent au premier plan les questions d'hygiène. Elles arrivent en 2 au Luc et sont déclinées en 7 lignes qui concernent l'adduction d'eau, l'installation du tout-à-l'égout, la réfection des caniveaux, le matériel sanitaire des écoles, la création d'un centre de secours d'urgence, le déplacement des abattoirs hors de la cité, la lutte contre les taudis en obligeant les propriétaires à entretenir leurs immeubles (à Belgentier, l'UFF veut les obliger à installer des wc). Il est très généralement souhaité la construction de bains-douches publics. C'est en fait un besoin d'« hygiène total » (Le Cannet-des-Maures) qui s'exprime alors que les maisons n'ont aucune commodité et que l'une des corvées

⁸ Pour comprendre l'état d'esprit d'une population que l'attitude de certains Italiens a exaspéré pendant l'Occupation italienne, voir notre article « Résistance et xénophobie dans le Var à la Libération », *Cahiers de la Méditerranée* n° 52, juin 1996, p. 9-23. Cette demande de sanction contre les Italiens d'origine est fréquente, ainsi à Trans où le CLL demande une loi sévère sur les étrangers résidants et la révision de certaines naturalisations (la section socialiste faisant une motion spéciale à ce sujet), mais aussi – ce qui est plus rare – l'intégration d'office dans la nationalité française de tous les étrangers du maquis ou combattants FFI.

⁹ Ce n'est pas seulement un vœu de circonstance consécutif à la suppression des Milices patriotiques de la Libération. Il reflète aussi la volonté du pouvoir local, lui aussi « libéré » par les événements de l'été 1944, de s'affirmer.

¹⁰ Ce dernier point, rajouté et manuscrit, concerne, comme nous l'avons vu, le rationnement. La remise des transports à la CGT fait partie d'une revendication générale du PC. Le point 13 sur les prix des productions agricoles s'accompagne le plus souvent dans d'autres cahiers de la suppression des intermédiaires. Le point 12 renvoie au programme du CNR.

¹¹ Ailleurs, ce sera le tourisme, par exemple à Hyères. Et à Trans, près de Draguignan, la cellule communiste propose de créer un chemin des touristes le long des cascades.

(féminines) est d'aller vider les seaux hygiéniques à l'extérieur chaque matin¹². Le besoin d'un équipement médical minimal - centre de soins ou de médicaments là où il n'y a ni médecins, ni pharmacie (Cotignac, La Farlède, Ramatuelle) - est complémentaire du précédent et les deux se rejoignent en ce qui concerne les écoles que l'on veut assainir et équiper en douches, où l'on souhaite des visites médicales, plus des cours d'éducation physique et même des voyages à la mer ou à la montagne dirigés par des enseignants (cellule communiste de Gonfaron).

Au Luc comme ailleurs, la place occupée par les questions scolaires ou péri-scolaires est significative des aspirations ordinaires (points 6 à 10), à une époque où le cursus s'arrête au certificat d'études. Le cahier réclame la construction d'un groupe scolaire, un cours supérieur avec atelier professionnel, un cours obligatoire de chant et de musique, la gratuité des fournitures, un terrain de sports. Ailleurs, on ajoute souvent une cantine. Certaines demandes peuvent décontenancer si l'on ignore l'importance du modèle de la femme au foyer dans les milieux populaires d'alors, ainsi de la revendication de cours de couture et d'enseignement ménager par les « jeunes filles patriotes » de Sainte-Maxime aspirant à « devenir des femmes adroites ».

Le cahier le plus précis dans le domaine scolaire est celui de Ginasservis. Il préconise l'école unique avec programmes allégés aux matières essentielles (calcul, français, écriture, activités manuelles, dessin, éducation physique), scolarité jusqu'à 18 et même 20 ans pour les « enfants du peuple » (alors qu'ailleurs, on se limite à 17 ans), avec création en milieu rural de classes de demi saison, de novembre à avril, avec un encadrement adapté. Ces points sont repris dans le cahier rédigé en juin et l'on comprend mieux leur teneur en constatant qu'il est cosigné par le jeune instituteur-secrétaire de mairie René Teissère, franc-maçon, syndicaliste « Ecole

émancipée », qui est l'un des initiateurs des camps laïques de vacances dans le Var¹³. On vérifie par là l'influence que certaines personnalités peuvent avoir dans la rédaction des cahiers, ce qui n'apprendra rien aux spécialistes de ceux de 1789. Rien de surprenant donc si, dans le même village, on souhaite la construction de foyers des campagnes dans chaque village en détaillant ce qui doit s'y trouver : bibliothèque, discothèque, TSF, projecteur, *pick-up*, imprimerie, salle de jeux et de fêtes. Mais ce besoin de lieux de culture et de sociabilité n'est pas propre à cette seule localité. Chez les cheminots communistes de Carnoules, le CLL estime que la réalisation d'une vraie démocratie sociale passe par le développement de toutes les associations, par la création par les jeunes de sociétés artistiques et sportives, par l'enseignement qui, à tous les degrés, doit permettre aux enfants d'accéder à la culture et de former une élite « véritable, celle de l'esprit », tandis que sera assuré aux travailleurs un non moins « véritable » standard de vie et de bien être.

En fait, ces cahiers qui reflètent le Var des villages et petites villes sont marqués par le souci d'assurer l'égalité des ruraux et des urbains en matière de conditions de vie. Ils expriment le complexe que les ruraux ressentent et une certaine peur d'une évolution qui peut les menacer¹⁴. Le progressisme s'accommode donc d'inquiétudes. Il faut un statut de la paysannerie (cahier de la paysannerie de Saint-Maximin). Améliorer l'habitat rural, c'est retenir la population dans l'agriculture (Bras). Les prêts aux jeunes, c'est faciliter le retour à la terre (cahier de revendication paysanne, communiste, de Cotignac)¹⁵. La vraie démocratie, c'est considérer le monde des campagnes et des petites localités comme celui des grandes villes (Puget-sur-Argens¹⁶). Et à Cotignac, on propose d'aménager et d'embellir les villages grâce à des ingénieurs spécialisés ayant voyagé à

¹² À La Môle, l'assemblée suggère que la révision des canalisations, du bassin et des sources soit financée par un emprunt ouvert par la commune auprès des usagers. Pour l'anecdote, relevons le remplacement des détersifs qui abiment le linge par le savon proposé par le CLL Barjols...

¹³ Sur cet instituteur, voir Julien Teissère, *Idéologie d'un instituteur varois*, Aix-en-Provence, Université de Provence, maîtrise d'Histoire, 2001. Dans ce village « rouge », à forte influence communiste, les deux signataires des cahiers sont le plutôt libertaire Teissère et le responsable socialiste local.

¹⁴ À Collobrières, on considère que les gens de la campagne devraient être mieux payés que ceux de la ville, puisque la vie y est plus chère. À Châteaudouble, petit village perché au nord de Draguignan, on souhaite des attributions de vêtements et chaussures de travail supplémentaires car on les use plus à la campagne qu'en ville.

¹⁵ À Gonfaron, où l'influence communiste est forte, le risque d'exode rural est brandi si l'on ne fournit pas le fourrage et la paille indispensables au travail.

¹⁶ Où l'on souhaite, notamment, harmoniser les salaires et revaloriser les instituteurs pour qu'ils restent au village.

l'étranger¹⁷.

Les 300 délégués de l'assemblée réunis à Draguignan peu après la rédaction de ces cahiers ne discuteront guère de ces vœux. En fait, les discussions portent surtout sur l'épuration, la lutte contre la "5e colonne" et le ravitaillement, et elles laissent transparaître sur ce dernier point les ressentiments anti-paysans des populations urbaines¹⁸.

*
* *

Les esprits chagrins – ils étaient nombreux à l'époque et ils le restent aujourd'hui - concluront à la vanité de ces « cahiers de doléances ». Pourtant, ils témoignent d'un moment de vie politique exceptionnel et des espérances sociales qui le caractérisent. Leur horizon peut paraître étriqué mais il renvoie à une tradition de communalisme ancienne et à une certaine idée de le « République au village ». Dans ce cadre, les vœux qu'ils formulent, les rêves de confort qu'ils reflètent témoignent *a contrario* des conditions ordinaires de la vie quotidienne du temps et ils annoncent les formidables transformations matérielles et sociales des années cinquante et soixante.

Jean-Marie GUILLON

• **Un long article transmis par Jean Béraud et Germaine Béraud-PUGENS**

Publié dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, 387, premier trimestre 2008, pp. 63-74.

Vu l'importance de cet article assorti de nombreux documents et notes, nous ne reproduisons que le texte. L'histoire de Jean-Marie Pugens est exemplaire du sort que subissaient les malheureux transportés. De plus, chose rare, elle nous donne les détails de leur quotidien au bagne.

Les internautes pourront le voir dans son intégralité sur notre site, avec notes et documents.
www.1851.fr

“**Jean-Marie PUGENS, déporté deux fois**”

Le Gers, apparemment, n'a gardé aucun souvenir d'un événement qui a pourtant mobilisé

une partie de sa population et dont le retentissement a touché beaucoup de ses communes en jetant devant les tribunaux, puis sur les routes du bagne des Gersois que rien ne prédisposait à une telle aventure, l'insurrection du 4 décembre 1851. Oubliée ? Occultée ? Trouve-t-on dans le département du Gers une rue, une place vouée à la mémoire de ses hommes qui ont payé cher et parfois de leur vie, leur fidélité à un idéal républicain ?

C'est un de ces hommes qui nous intéresse ici. Il s'appelle Jean-Marie Pugens, il est né le 17 décembre 1821, il exerce, à Lavardens (32360) canton de Jegun, le métier de maréchal ferrant, il est marié, a deux enfants, sait lire et écrire. Il est issu d'une famille dont on trouve déjà le nom à La Sauvetat (32500), sous Henri IV, famille de bourgeois, de gros propriétaires terriens et très impliqués dans la vie de la cité, mais qui a perdu au cours des siècles de son importance sociale. Son grand-père est aubergiste à La Sauvetat, son père Gilbert et son oncle Jean-Marie, conscrits dans les armées de Napoléon 1^{er}, se retrouvent le premier, maréchal ferrant à Lavardens, le second, meunier à Antras (32360), un autre oncle Jacques, à peine mobilisé, est mort à l'hôpital militaire de Toulouse.

Ces hommes n'ont pas, apparemment, inculqué à Jean-Marie le culte de l'Empereur. Il est républicain et milite activement avec les *Rouges* lavardenais et jégunois, il est soupçonné d'avoir adhéré à une société secrète, il est traité de *Montagnard* dans les rapports de police, il va être directement impliqué avec 3 à 6 000 Gersois dans le mouvement insurrectionnel qui secoue le Gers à partir du 3 décembre 1851, suite au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, implication qui va faire de lui, l'un des 453 *transportés* vers les camps d'Afrique du Nord.

Avant de le suivre dans ce parcours, rappelons les faits.

Le mouvement révolutionnaire des 22, 23, 24 février 1848 substitua la république à la monarchie (25 février). Cette Seconde République, née en pleine crise économique, sera agitée par des manifestations ouvrières : problèmes des ateliers nationaux, leur répression de juin 1848 permettra

¹⁷ On voit là l'influence du résistant Léo Lapeyre, employé de l'arsenal de Toulon, réfugié dans ce beau village, et qui sera après guerre président de l'Association des Amis des Villages varois.

¹⁸ Et l'assemblée parisienne des 15 et 16 décembre débat notamment des élections à venir, des pouvoirs des CDL de l'effort de guerre, de la presse nouvelle (et de l'épuration).

l'arrivée au pouvoir du parti de l'Ordre. Les conservateurs font élire Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République (10 décembre 1848) et sont majoritaires à la Chambre des députés. Le prince-Président cherche à établir son pouvoir personnel : il mène habilement son jeu par une propagande faite de déclarations rassurantes, il impose ses hommes aux places de confiance, surtout dans l'armée. Ne pouvant se représenter à l'élection présidentielle, Louis-Napoléon fait exécuter le *Coup d'Etat* du 2 décembre 1851 : tous les chefs républicains sont arrêtés, l'Assemblée est dissoute, le suffrage universel rétabli. L'agitation est insignifiante à Paris, plus importante en province ce qui entraîne une répression rigoureuse et rapide, enfin un plébiscite accorde à Louis-Napoléon le pouvoir avec une énorme majorité (20-21 décembre 1851). Si Paris ne « bouge » pas, ces événements ont des répercussions en province et particulièrement dans notre département.

Le 5 août 1830, le Journal du Gers annonce la révolution de Juillet : « Nos concitoyens, essentiellement amis de l'ordre, ont attendu les événements avec un calme parfait. » Cette monarchie de Juillet favorise la haute et moyenne bourgeoisie, par contre la petite bourgeoisie aspire à jouer un rôle, elle s'en sent capable mais le cens (1 électeur pour 170 habitants) est un obstacle. Les paysans étant partisans de l'ordre, petite bourgeoisie, artisans et ouvriers entreront dans une opposition totale et fonderont des associations de secours mutuel et des sociétés secrètes dont l'activité se fera jour et qui demanderont la république et le suffrage universel.

Le 25 février 1848, une dépêche de Ledru-Rollin apprend à Auch la formation d'un gouvernement républicain. Les républicains gersois s'organisent avec Canteloup, Alem-Rousseau, Passerieu, Dansos, Bégué. Les journaux et les clubs se multiplient, ainsi à Jégun, le *Club démocratique* a des débats agités, des protestations se font entendre à Lavardens contre la *Commission provisoire*, chargée de désigner les candidats républicains aux élections, elle est peuplée de bourgeois auscitains. Les élections à la Constituante (90 000 électeurs au lieu de 2 100 dans le Gers) furent préparées par des comités. Dès le 28 février, une commission de cinq membres s'est installée à Lavardens : « attendu qu'il est urgent de constituer un nouveau pouvoir pour parer à toute éventualité », les républicains

modérés l'emportent sur *les Rouges*. En avril, des troubles sont signalés à Jégun et à Lavardens, à la suite de saisies, pour le recouvrement de l'impôt dit des *Quarante-cinq centimes*, c'est-à-dire quarante-cinq centimes de plus par franc sur l'impôt habituel, c'est la suite de la crise financière. Aux élections d'août 1848, le canton de Jégun élit un conseiller général républicain avancé : *Dansos*, les *montagnards* se sont organisés autour des cercles et des deux sociétés philanthropiques, particulièrement la *Bienfaisance mutuelle*. Les élections des 10 et 11 décembre 1848 portent à la présidence le prince Louis-Napoléon. Jégun et Lavardens lui ont donné une très forte majorité 527 voix contre seulement 40 à Ledru-Rollin.

La répression s'aggrave conduite par les préfets *Grouchy et Magnitot*, les commissaires ont une activité débordante, des maires sont destitués, comme *Gardère, maire de Lavardens*, des colporteurs poursuivis, les manifestations républicaines interdites.

Le 3 décembre 1851, l'annonce du *Coup d'Etat* du Prince Président est faite par le préfet au maire d'Auch, au procureur, au général commandant la place ; la nouvelle soulève l'indignation des républicains qui, réunis dans les locaux du journal *L'Ami du Peuple*, appelant à l'insurrection, le journal est saisi par les autorités. Les républicains, d'abord dispersés par la police, délibèrent au café Lacaze et envoient des consignes aux cantons favorables aux républicains.

Parmi les émissaires venus chercher des ordres, Jean-Marie Pugens. Il a déjà été signalé comme agent actif des sociétés secrètes dont il serait le chef de centurie en vue d'un soulèvement révolutionnaire, son action s'étendrait aux cantons occidentaux du Gers. Le 4 décembre au matin, Pugens rapporte à Lavardens l'ordre de marcher sur Auch pour s'opposer au coup d'Etat avec *Cortade* un charron : « ils vont de maison en maison, menaçant les indécis et les récalcitrants, déclarant qu'ils seraient mis à mort s'ils ne marchaient pas avec les insurgés.

Les affidés, devant le refus du maire de livrer les clefs de l'église et de la mairie, brisent les portes et sonnent le tocsin ; à la mairie, une commission est nommée et le drapeau rouge hissé. Les insurgés lavardenois rejoignent ceux de Jégun et marchent sur Auch.

L'activité de Pugens a été remarquée pour rallier les paysans. Gardère et Pugens, meneurs montagnards, ont parcouru la campagne pour enrôler les habitants. Un campagnard au moment où Pugens parlait de s'armer pour la révolution lui dit gaiement : « La révolution, la ban hé à cop de couéchas d'aouco ». Il invita les deux insurgés à s'attabler. Après avoir mangé et bu, Gardère et Pugens se retirèrent en remerciant leur hôte qui resta paisiblement chez lui.

Les insurgés de Jegun arrivent, à Auch, faubourg de l'Oratoire, dans la nuit du 4 au 5, où ils retrouvent des groupes de républicains venus de tout le département. L'armée fait face à 6 000 insurgés environ. Le préfet et le procureur *Saint-Luc Corbarieux* entament des pourparlers vite rompus. Un coup de feu tue un commandant de hussards, les insurgés se dispersent.

Jean-Marie Pugens a-t-il participé à la « bataille » ? On ne le sait pas, mais il doit certainement faire partie des républicains qui se dispersent et rentrent chez eux, vaincus et démoralisés. Menée par les autorités ralliées à Louis Napoléon, la répression commence, poussée par le procureur Saint-Luc. Pugens est arrêté le 5 décembre avec 46 autres insurgés, il est écroué à Auch. Fin décembre, il a subi un interrogatoire, il est cité parmi les plus compromis des meneurs : Violet, Arexy, Brenis, Zeppenfeld, Dansos de Jegun.

Les juges sont dessaisis au profit de la *Commission mixte*, comprenant un représentant du préfet, un militaire, un procureur, elle juge sans appel et sans défense. L'instruction est conduite à Lavardens, par le juge de paix de Jegun, qui informe la C.M. qui décide des sanctions à appliquer, selon un barème établi à Paris. Les sanctions *ne sont pas des peines mais des mesures administratives*. A Auch, la C.M. ne retiendra que 6 solutions particulièrement, la *transportation en Algérie* +, appliquée aux *chefs incorrigibles* et aux auteurs principaux de l'insurrection ; *Algérie* -, réservée aux jeunes et au moins compromis.

La Commission gersoise siège *de jour et de nuit* du 20 janvier au 24 février 1852, elle examine 894 dossiers. Chaque individu a une fiche signalétique, avec description, mesure proposée, appuis divers : maire, curé, « *a fait des révélations* ». A Lavardens, 7 insurgés sont soumis à des mesures de sûreté : l'ex-maire Gardères et Pugens, *agents très actifs des sociétés secrètes* ont été classés : *Algérie* +, quatre autres détenus qui

ont participé à l'insurrection les armes à la main : *Algérie*.

Pourquoi trouve-t-on dans le dossier d'instruction la mention « agent actif des sociétés secrètes » ? Parce que Pugens est signalé à Sauboures (canton d'Eauze) tenant une prestation de serment en tant que chef de cette « centurie ».

Le général Géraudon va diriger un convoi Algérie – vers Toulouse et Cette (Sète), un autre convoi Algérie+ vers Agen, pour *éviter des scènes d'attendrissement*, les départs se font très tôt, les transports sont rapides, assurés par une section d'artillerie détachée à Auch, les prisonniers prennent place dans des fourragères aménagées. A Auch, ils sont regroupés pendant la nuit, à la caserne de cavalerie, le long du Gers, du 18 au 23 mars, rassemblés à Lectoure, les 117 condamnés Algérie + sont embarqués sur l'Eclair, un bateau d'Agen jusqu'à Blaye. La frégate l'Isly les transportera à Oran, le 7 avril 1852.

Jean-Marie Pugens sera affecté à la colonie pénitentiaire du Pont du Chélif (*Cheliff*), située à proximité de *Mostaganem (Mestghanem)*. Le village, entouré de montagnes, n'est pas achevé, un fossé d'enceinte est creusé par les transportés. Pas de source, seuls des puits d'eau saumâtre, les chaleurs sont fortes, accablantes, difficiles à supporter ; l'air est « pesant et humide ». L'eau du Chélif – un des principaux fleuves d'Algérie, 700 km – est mauvaise et ses effets nuisibles. On rencontre, dans les environs, des carrières d'albâtre. Les prisonniers en ont construit des filtres : filtrée, l'eau est limpide mais salée.

Les travaux entrepris contribuent à l'insalubrité du village : mares, manque d'écoulement des eaux de pluie. Les maisons sont toutes très humides. 317 transportés arrivent au Pont du Chélif, le 10 mai 1852. Le règlement a été rédigé par le Gouverneur-général Randon, le 20 mars 1852. A leur arrivée, les condamnés sont divisés en escouades de 20, « occupant des maisons séparées », ils ont des lits de soldat et sont nourris convenablement : 750 g de pain de munition, 250 g de pain de soupe, 350 g de viande, 12 g de riz, 12 g de café, 12 g de sucre, du vin comme les soldats qui les gardent : 1 capitaine, 1 sergent, 300 turcos (troupe indigène). Les transportés travaillent deux fois par jour. Chaque homme possède un « carnet de masse », il reçoit 10 centimes par jour soit 30 centimes d'euro, ce qui lui permet d'acheter des vêtements, du vin.

« La transportation est donc, cela est constant, aggravée par des travaux forcés ». Du 16 mai au 30 novembre 1852, sur 317 hommes, 120 ont été envoyés à l'hôpital. Presque tous les malades sont atteints de *fièvre paludéenne*, soignée avec du sulfate de quinine. La maladie s'explique par « l'intensité du foyer maremmatique ».

La famille, les amis, le village de Lavardens ne restant pas inactifs, les interventions, les suppliques se succèdent. Le 6 janvier 1852, un mois à peine après l'arrestation de son fils, Gilbert Pugens s'adresse au Prince-président : *Un vieux militaire de l'Empire demande grâce pour son fils, père de deux enfants. Prince.*

Le sieur Pugens Gilbert, natif de Lassauvetat [sic], demeurant à Lavardens (Gers) a l'honneur de vous exposer que son fils Jean-Marie, de mœurs sans reproche, honnête homme, père de deux enfants en bas âge, sans fortune... se trouve détenu aux prisons d'Auch (Gers), accusé d'avoir participé aux troubles provoqués naguère par quelques gens de la commune...

Vieux soldat de l'Empire... j'ai séjourné trois ans en Espagne... à Bruxelles, à Munster, à Amsterdam, à Berlin etc. J'ai versé mon sang à la bataille de Poloscow sous les ordres du colonel Richardeau ...et suis dans mes foyers, pauvre, sans récompense aucune, âgé de 65 ans...

Prince, si mes services sont dignes de votre bienveillance...grâce, grâce...pour mon fils, (s'il a péché, il est bien repentant), il est mon soutien...celui de deux pauvres enfants...qui à genoux ainsi que moi...vous supplient de leur rendre celui qui leur a donné la vie.

J'ai l'honneur d'être, avec mon plus profond respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Gilbert Pugens (illettré).

Cette lettre est complétée par un certificat de Jacques Despiau, maire de Lassauvetat [sic] attestant que le sieur Pugens Gilbert, natif de cette commune est parti comme soldat en 1807 et qu'il est rentré dans cette localité en 1816 ? Le maire certifie aussi que le sus nommé a constamment joui de même que sa famille de l'estime et la considération de tous les gens de bien, et qu'il n'est pas, à ma connaissance qu'il ait démenti sa réputation. La signature de Jacques Despiau est légalisée par la sous-préfecture de Lectoure. Dans cette lettre, le maire se garde bien de parler de Jean-Marie.

Le 11 mai 1852, Jean-Marie Pugens s'adresse, du Pont du Chélif, au préfet du Gers : Fréart.

Ma détention du Pont du Chélif appauvrit complètement ma famille, mon travail était sa vie, et si Monsieur le Préfet ne me prête son concours, près de sa majesté le Prince, Président de la République, elle sera malheureuse. Je fais donc appel à la générosité de Monsieur le Préfet pour obtenir la faveur voulue pour ma rentrée en France. Je vous témoignerai toute ma reconnaissance, Monsieur le Préfet, en observant vos bons conseils, en répudiant toute politique cause de mes misères, je promets fidélité et obéissance au gouvernement actuel. Je me soumettrai à la surveillance de la police qu'elle pourra constater ma sagesse et ma bonne conduite, ces dispositions, Monsieur le Préfet, me permettent d'espérer que vous ferez bon accueil à une demande que (sic) doit sauver une femme et deux enfants en bas âge et mon pauvre père, ancien vétéran de l'Empire et une mère sur un certain âge, toutes ces ressources reposent sur mon industrie de maréchal ferrant de Lavardens.

Je suis, Monsieur le Préfet, avec la plus haute considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jean-Marie Pugens de Lavardens.

Timbre à date de la préfecture du 7 juillet 1852.

Contrairement à son père, Jean-Marie Pugens sait lire et écrire.

Le 5 juillet 1852, le chanoine Bartherote adresse une lettre au préfet.

Une femme bien malheureuse se présentait à votre audience la semaine dernière. Elle venait appuyer de ses larmes la pétition ci-jointe et vous conjurer de l'accueillir avec ferveur. Vos occupations nombreuses, Monsieur le Préfet, ne vous permirent pas de la recevoir. J'ai moi-même sollicité deux fois l'honneur de vous être présenté pour vous parler de cette affaire. N'ayant pu y réussir, je prends la liberté de vous écrire pour la recommander à votre bienveillance. Je n'ai nullement l'intention de justifier Pugens, si j'en crois la voix publique, il serait très coupable. Je n'alléguerai pas pour excuser qu'il fut un instrument en d'autres mains. Il ne manquerait pas d'intelligence, il devait se sentir en garde contre la séduction.

Tout ce que je veux dire, Monsieur le Préfet, c'est qu'il paraît aujourd'hui fort repentant et que

sa famille est bien malheureuse. Si c'était là des titres à l'indulgence du gouvernement, j'oserais vous prier d'oublier que Pugens fut très coupable et vous intéresser pour lui.

Veillez agréer les sentiments de profond respect avec lequel je suis, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

La pièce jointe et la réponse ne sont pas au dossier.

Le 1^{er} février 1853, la préfecture du Gers s'adresse au maire de Lavardens afin de légaliser la signature de Pugens *transporté politique de votre commune* qui a sollicité un recours en grâce.

Enfin le 7 mars 1853, la 2^{ème} division, 1^{er} bureau du Ministère de la Police Générale, communique au Préfet du Gers, la lettre suivante :

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous informer que par décision en date du 2 mars 1853, S.M.I. a daigné faire remise de la mesure de sûreté générale à laquelle Pugens Jean-Marie, maréchal ferrant à Lavardens, a été soumis par la Commission départementale mixte du Gers. Je vous invite à prendre en ce qui vous concerne les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de cette mesure de clémence. Vous veillerez également à ce que la famille soit avisée de la décision de sa S.M.I. (Sa Majesté Impériale)

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre Secrétaire d'Etat au département de la Police Générale.

Pour le Ministre et par ordre : le chef de cabinet Thieblin.

PS : Veillez, je vous prie, à l'égard de cet individu, vous conformez aux instructions générales que renferme la circulaire du 11 février.

On peut penser que Jean-Marie Pugens est rentré à La Sauvetat entre le mois de mai et de juillet 1853, la date de libération figurant dans Dagnan est fautive. Ainsi, il est resté en exil plus de deux ans.

Rentré à Lavardens, Jean-Marie Pugens se fait remarquer : le 26 mars 1854, Despax, commissaire de police de Jegun. Faisant sa tournée, écrit : *seule la commune de Lavardens se fait remarquer (4 surveillés), nous veillons et épions leurs actions.*

Le 1^{er} avril, une lettre du préfet est adressée au maire de Lavardens lui demandant de surveiller les *graciés* qui se réunissent les jours fériés au domicile de l'un d'eux.

Le 14 janvier 1858, l'italien Felice Orsini, membre de la société secrète, la Carbonnerie, qui demandait l'unification de l'Italie, lança avec ses complices 3 bombes sur le passage du cortège de l'Empereur et de l'impératrice qui se rendaient à l'Opéra. Napoléon III, lui-même ancien carbonaro, ne fut pas blessé, mais l'attentat fit près d'une dizaine de morts et de nombreux blessés. Orsini avait voulu rappeler à Louis-Napoléon Bonaparte sa promesse d'aider l'Italie.

Les terroristes furent arrêtés rapidement et guillotins. Mais le ministre de la Police, le général Espinasse en profita pour faire voter la loi de Sûreté Générale et se débarrasser des républicains les plus affirmés et remuants.

Loi de Sûreté Générale

Loi du Second Empire votée après l'attentat d'Orsini le 19 février 1858. Elle donnait au pouvoir le droit d'interner ou de déporter sans jugement toute personne ayant « été condamné pour un motif politique depuis la révolution de 1848 ; dans chaque département, des commissions de hauts fonctionnaires dressèrent des listes de proscription qui furent soumises au ministre. Environ 400 républicains furent arrêtés et 300 déportés en Algérie ; mais la loi cessa d'être appliquée dès le mois de juin 1858.

Dans le Gers, département qui avait manifesté une opposition armée au coup d'Etat de 1851, la Commission eut à se prononcer sur le traitement de 144 individus, et en condamna :

- 34 à la déportation en Algérie,
- 3 à l'expulsion du territoire,
- 4 à l'internement dans un autre département,
- 103 à la liberté surveillée.

En réalité, 6 hommes furent envoyés en Algérie.

Dans "L'histoire du Second Empire", on trouve la liste des proscrits de 1858. Gers : Arrivets et Labat, négociants, Aylès, chapelier, Brenis propriétaire, Lucien Lamarque et Pascaut, avocats, Pugens, vétérinaire (sic) ; Aylès de Fleurance mourut en Algérie.

Le 16 août 1859, un décret impérial accorda *amnistie pleine et entière à tous les individus condamnés pour crimes et délits politiques ou qui ont fait l'objet de mesures de sûreté **

Selon Madame Renée Courtiade, auteur *des acteurs de la Seconde République* on trouverait aux A.D. du Gers un dossier contenant une lettre

adressée à S.M.I. par l'épouse de Jean-Marie Pugens qui aurait embarqué à Cette (Sète) pour l'Algérie et demandant la prise en charge de la malle de son mari partant en exil. On pense que Jean-Marie Pugens débarqua à Alger, le 1^{er} avril 1858 et fut interné à Médéa.

Article au sujet de la déportation de Jean-Marie Pugens en 1858 : version différente.

Débarqués à Mers-el-Kébir, (province d'Oran) ils furent casernés aux Barraques, où de là ils furent dirigés, Pugens et Lamarque, du moins, sur Tlemcen. Un des déportés du Gers, Aylès de Fleurance, mourut en Algérie.

C'est là qu'ils vécurent jusqu'à l'amnistie, sous la loi militaire, loin de leur famille, sous un climat insalubre, au milieu des préoccupations constantes et avec le regret d'avoir perdu leur patrie.

Comme tous les transportés de 1858, Jean-Marie Pugens bénéficia du décret impérial du 15 août 1859 lui accordant *amnistie pleine et entière à tous les individus condamnés pour crimes et délits politiques ou qui ont fait l'objet de mesures de sûreté générale.*

Le dossier de Jean-Marie Pugens est vide pendant les dernières années de l'Empire et les débuts de la III^{ème} République. (4 septembre 1870)

Lorsque la république est définitivement établie, après le départ du président Mac-Mahon, en 1880, les autorités politiques commencent à s'intéresser aux transportés à Cayenne et en Algérie, une enquête est ordonnée par le préfet.

Le 4 février 1881, le maire de Jegun – entretemps la famille Pugens a déménagé à Jegun – signale que le sieur Pugens a été déporté deux fois et est très nécessiteux, il n'a reçu aucun secours.

La loi de réparation est votée les 30, 31 juillet 1881 par les députés, le 10 décembre par les sénateurs : elle prévoit l'indemnisation des dommages causés aux transportés. Il ne s'agit pas d'une récompense mais d'une indemnité compensant le préjudice subi du fait de la transportation en Algérie. *Elle alloue à titre de réparation nationale des rentes incessibles et*

insaisissables d'une valeur de six millions de francs aux citoyens victimes du Coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale de février 1858.

Pour répartir les pensions, une commission départementale est élue parmi les transportés : sur 285 bulletins, Pugens ne recueille que 84 voix et n'est pas élu, le procès-verbal de cette élection est dressé le 10 octobre 1881.

Le 24 octobre, le ministère de l'Intérieur, direction de la Sûreté Générale, prévient le préfet qu'il aura à répartir les pensions aux plus nécessiteux, en effet 18 000 demandes pour la France ont été admises, les fonds ne sont pas suffisants, l'Etat ajoutera trois millions de francs.

Une lettre du maire de Lavardens Courtiade déclare le 13 décembre 1882 qu'il a reçu quatre certificats d'inscription de rente pour messieurs Pugens Jean-Marie, Cortade Bernard, Lacroix Jean-Marie, Gardère Ambroise, victimes de 1851 et qu'il leur a remis les certificats d'inscription reçus le 15 octobre.

Les rentes à verser sont de deux sortes : pour les condamnés les plus gravement atteints : 1 000 francs annuels, pour la plupart des autres des sommes inférieures. Jean-Marie Pugens reçoit le certificat n° 3987 de 1^{ère} catégorie.

Les rentes cesseront d'être payées pendant la guerre 1914-1918.

Nous n'avons pas retrouvé le brevet de pension de Jean Marie Pugens.

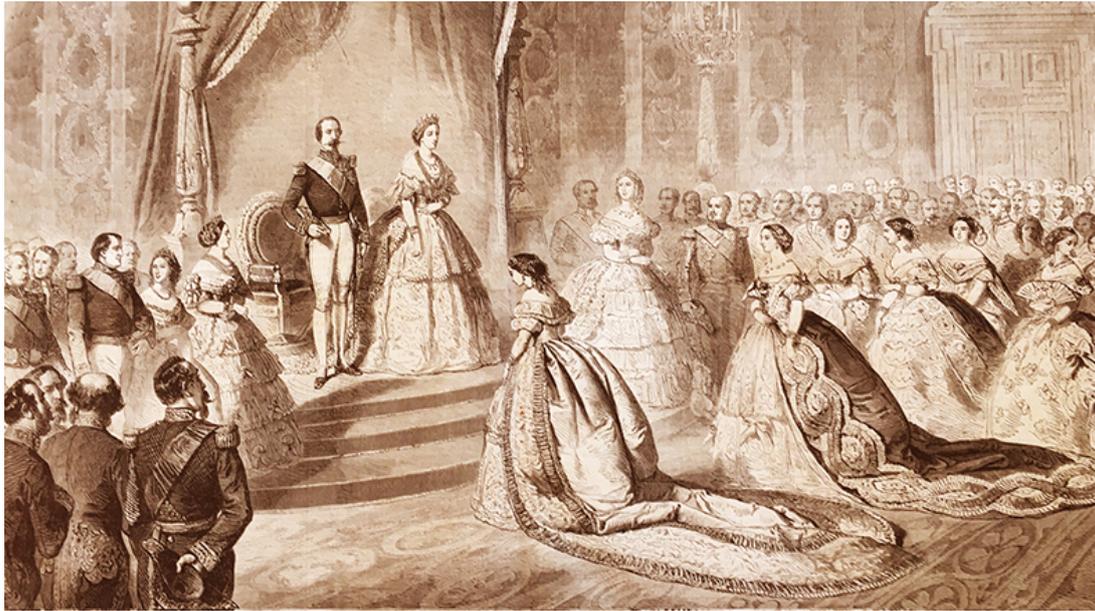
Tous les actes portent le témoignage d'une certaine ascension sociale, avant 1870, Jean-Marie Pugens est qualifié de « maréchal-ferrant », après 1870 de « maréchal-ferrant expert, après 1882 de « vétérinaire ».

A l'école communale de filles de Jegun, dans les années 1920, la directrice rendait hommage au *transporté* lors du cours sur l'établissement de la III^{ème} République. Sur le livre d'histoire, figurait, rajouté au crayon, le nom des déportés.

Jean-Marie Pugens est décédé le 6 avril 1896, sa veuve a reçu la demi-pension, puis ses filles à la mort de celle-ci.

Et pendant ce temps là, à l'ÉLYSÉE ...

“Le Monde Illustré”, Réception par leurs majestés impériales des dames du corps diplomatique, le 3 janvier 1860 dans la salle du trône.



Que l'on envoie le peuple au bain ou qu'il manifeste sa colère dans la rue, ... fêtes et réceptions se donnent toujours à l'Élysée, sous le second Empire, comme aujourd'hui, “sous les Ors de la République”.

***VOTRE COTISATION 2019 ...
À ceux qui ne l'ont pas encore fait :***

PENSEZ à la régler

*Sans la participation financière de ses adhérents, une association ne peut survivre.
Merci de bien vouloir vous en acquitter dès que possible.*

Le montant de la cotisation est toujours de 20 euros

*Chèque à adresser à la Trésorière Noëlle BONNET
118 Montée des Esclapes 04600 Montfort*

Bulletin d'adhésion au titre de l'année 2019

Nom, prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Adresse électronique.....